

PROCÈS-VERBAL - 27e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Association nationale des retraités fédéraux – section Outaouais

Club de golf Tecumseh, Gatineau, le jeudi 12 avril 2018

Administrateurs :

Donald Déry, président

Odette Simard, 1ère vice-présidente

Murielle Allain, 2ième vice-présidente

Claude Tremblay, trésorier

Luc Morin, secrétaire

Gérard Goyette, administrateur et agent de prestations de santé

Pierre Laflamme, administrateur

Josée Laurin, administratrice

Jacques Lecompte, administrateur

1. Mot de bienvenue du président du CA

Le président du Conseil d'administration (CA) de la Section, M. Déry souhaite la bienvenue aux participants. Il souligne le décès de madame Marie Bergeron, ancienne Vice-présidente nationale de l'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF), le 27 février 2018. Il fait part à l'assemblée du message de condoléance qui a été adressé à la famille et demande un moment de recueillement à sa mémoire.

M. Déry propose la nomination d'un président d'assemblée, M. Ghislain Dusseault et de M. Luc Morin comme secrétaire d'assemblée. L'assemblée entérine la proposition à l'unanimité.

2. Présences et ouverture de l'Assemblée

Le président de l'assemblée, M. Dusseault, déclare qu'il y a quorum puisque conformément aux règlements généraux de la Section, il y a plus de 50 membres présents, avec un total de 67 présences enregistrées auprès de la réception. Il ouvre l'Assemblée générale annuelle à 9h35 et donne la parole au président du CA, M. Déry. Celui-ci présente les administrateurs qui œuvrent au sein du Conseil d'administration de la Section et fait état de leurs responsabilités.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Dusseault soumet à l'assemblée la proposition d'ordre du jour de la rencontre.

Mme. Rollin, appuyée par M. Leclerc, propose l'adoption de l'ordre du jour. La motion est adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2017.

M. Dusseault propose un temps de lecture par les membres du procès-verbal de l'assemblée annuelle d'avril 2017. M. Laflamme propose une modification au point 6, relatif à un changement mineur aux Règlements administratifs, en insérant le texte qui suit entre les deux paragraphes existant :

Actuel

8.4.2 Pour une assemblée générale annuelle, l'avis est envoyé par courriel, publié dans la revue officielle de l'Association et affiché sur le site internet de la section au moins vingt et un (21) jours avant l'assemblée.

remplacé par

8.4.2 Pour une assemblée générale annuelle, l'avis est envoyé par courriel, publié dans la revue officielle de l'Association et affiché sur le site internet de la section de vingt et un (21) à soixante (60) jours avant l'assemblée.

M. Gaumont, appuyé par Mme Tassé-Goodman, propose l'adoption du procès-verbal tel que modifié. La motion est adoptée à l'unanimité.

5. Période des questions/commentaires des membres (Synthèse des discussions et des réponses)

Ajustement aux frais funéraires :

- On mentionne qu'il serait grand temps pour le gouvernement de revoir la prestation de décès de 2500\$, somme qui est versée à la personne ou à l'organisme de charité qui a payé les frais funéraires ou encore aux héritiers. De plus, comme la prestation doit être déclarée dans le revenu de la succession, peu importe à l'ordre de qui le chèque a été émis, ceci en réduit encore la valeur réelle. On note que l'Association nationale continue à faire pressions auprès des différents ordres de gouvernement afin d'actualiser le montant et aussi de le rendre non-imposable. La Table de concertation des aînés et des retraités de l'Outaouais (TCARO), la FADOQ et l'association des thanatologues du Québec font aussi des pressions en ce sens.
- Un suivi sur cette question sera fait par la Section de l'Outaouais auprès des présidents des autres section du Québec le mois prochain et lors de l'assemblée générale annuelle -nationale, en juin prochain.

Assurance Médoc :

- On demande des précisions en ce qui a trait à la couverture de l'assurance Médoc hors de la province de résidence. On invite les membres à venir assister aux séances de formation organisées par la Section Outaouais à tous les automnes.

Nouvelle répartition sur le partage des coûts de cotisation entre le gouvernement et les retraités pour les avantages sociaux (50 %membres et 50 % gouvernement) :



OUTAOUAIS

- L'Association nationale continue à exercer des pressions afin de préserver la répartition des coûts pour les avantages sociaux dont bénéficiaient jusqu'à tout récemment les retraités fédéraux (25% membres/75% gouvernement). Le 1er août 2017, l'Association a été déboutée en première instance judiciaire et a interjeté la cause en appel.

Statistiques sur la répartition des revenus de retraités :

- Quand on considère qu'environ 56% des retraités fédéraux de la Section de l'Outaouais ont un revenu de pension de moins de 30,000\$ l'accessibilité aux résidences Chartwell n'est pas garantie à tous.
- Les statistiques compilées par la Section proviennent d'une demande d'accès à l'information formulée annuellement auprès de Service Canada.
- À la demande des membres, la Section partagera ces données statistiques à ceux qui en feront la demande.

Projet de loi C-27 :

- On mentionne que l'ANRF continue de faire pression sur le gouvernement et à sensibiliser la députation à la problématique concernant la demande pour le retrait sans condition du projet de loi C-27 qui pourrait potentiellement remettre en cause les prestations de retraite déterminés pour certains employés de sociétés d'État.

Recrutement des membres :

- Il semble que les nouveaux retraités ne reçoivent pas l'information où ignorent l'existence de l'ANRF et son mandat. Il est mentionné que le CA est sensibilisé à cette problématique ce qui explique la création d'un comité pour le recrutement et la rétention des membres. De plus, il est mentionné que le CA publiera des petites annonces pour diffuser à plus grande échelle ses activités et informer les membres potentiels de son existence. On souligne que la diffusion à Buckingham devrait se faire par l'entremise de l'hebdo *La Revue*. On mentionne aussi qu'il serait peut-être possible de former une alliance avec les syndicats afin de diffuser la mission et le mandat de l'ANRF auprès d'un plus grand nombre de fonctionnaires.

Activités à venir :

- Mme Simard rappelle la tenue de la cabane à sucre annuelle de la Section le 18 avril, 2017, au coût de \$25 pour les membres.
- On rappelle aussi les sessions d'information sur les pré-arrangements funéraires données par la maison funéraire Dignité les 9 et 23 mai.

Aparté : M. Déry rappelle l'importance de communiquer avec les membres et demande aux participants qui ne l'ont pas fait déjà de remettre à la réception leur adresse courriel ou de s'inscrire au site Facebook de la Section.

6. Présentation des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2017.

Monsieur Claude Tremblay présente les états financiers et demande à Marc-André Monette (CPA/CA) de la firme Monette Fortin Inc. de présenter les résultats de la mission d'examen des états financiers 2017.

6.1. Approbation des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2017.

Après quelques questions qui demandaient de détails sur certains aspects du rapport, M. Gaumont, appuyé par M. Lemay, propose l'adoption des états financiers. La motion est adoptée à l'unanimité.

6.2 Nomination des examinateurs pour 2018.

M. Tremblay suggère de reconduire la firme Monette Fortin Inc. pour effectuer la mission d'examen des états financiers de 2018. Après discussion sur la performance de la firme, les membres font le constat que des économies potentielles de coût seraient faites si le mandat avec la firme était de trois ans.

M. Cousineau propose, appuyé par M. Gaumont, de renouveler pour une période de trois ans, le mandat de la firme sélectionnée si le coût de revient était inférieur à un renouvellement annuel, ainsi, le contrat octroyé à la firme Monette Fortin pourrait être de trois ans. La motion est adoptée à la majorité avec deux abstentions.

M. Tremblay propose, appuyé par M. Déry, que le mandat avec la firme Monette Fortin Inc. soit renouvelé. La motion est adoptée à la majorité avec trois abstentions

6.3 Budget 2018 et prévisions 2019

M. Tremblay explique le budget 2018-19, lequel présente un équilibre entre les revenus et les dépenses soit un résultat net de zéro (0) dollar.. Des questions sont soulevées en ce qui a trait aux coûts des honoraires pour la firme comptable, la réduction prévue de certains coûts, les coûts reliés à la logistique du bureau (ligne téléphonique etc.) et les ristournes du national.

On note qu'il revient au CA d'adopter le budget, il est présenté à l'AGA à titre indicatif; le nouveau CA aura la responsabilité d'en assurer la gestion efficace en tenant compte des besoins et des demandes des membres.

7. Rapport annuel de la section

M. Déry présente la liste des chantiers entrepris et des activités parrainées par le CA de la Section au cours de l'année. Il informe aussi l'assemblée que deux de nos membres, M. Cousineau et Mme Simard ont été parrainés par la Section pour des prix nationaux/provinciaux pour le bénévolat.

M. Gaumont rappelle que la page Web de la Section est maintenant hébergée sous un onglet de la page du bureau national.

On demande pourquoi le nombre de membres du programme d'affinité de la Section a diminué. On informe que depuis l'incorporation sous une Charte, les approbations pour participer au programme d'affinité sont soumises à des normes nationales qui encadrent le programme. Cette approche permet au national d'obtenir des rabais substantiels vu le volume (nombre de membres) et d'en tirer des revenus qui permettent de subventionner le coût d'adhésion à l'Association nationale. Le président de la Section soulèvera cet enjeu lors de la prochaine conférence des présidents de la région du Québec afin de

déterminer si une approche régionale ne serait pas plus appropriée pour reconnaître les différences.

8. Élection des administrateurs

Mme Allain propose, appuyée par M. Tremblay, de nommer M. Gérard Goyette comme président d'élection. La motion est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Goyette rappelle qu'il y a un total huit postes disponibles au CA. En ce moment, neuf postes sur onze sont occupés. Cette année, 3 membres continuent pour compléter leur mandat de deux ans et 6 membres du CA, arrivent au terme de leur mandat.

M. Goyette dresse la liste des postes en élection et demande aux membres actuels du CA s'ils désirent continuer pour un autre mandat comme administrateurs. Mesdames Simard et Laurin et messieurs Déry, Lecompte et Morin acceptent de continuer. Mme. Allain ne sollicitera pas un autre mandat.

Mme. Allain, appuyée par M. Tremblay, propose que ces cinq candidats soient reconduits comme administrateurs. Ils sont élus par acclamation.

Monsieur Goyette a reçu deux nouvelles candidatures pour les trois postes disponibles au CA, celles de Madame Rollin et de Monsieur Gauvreau, deux membres en règle de l'Association.

Mme. Laurin, appuyée par Mme. Allain, propose que ces deux candidats soient élus comme administrateurs. Ils sont élus par acclamation.

9. Levée de l'assemblée.

M. Dussault déclare que l'assemblée est levée à 12H30.